



REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 14 JUIN 2022

BM2022/06/14/23 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAVILLON DE L'ARSENAL DANS LE CADRE DU GRAND PARIS DES ECRIVAINS

DATE DE LA CONVOCATION : 8 juin 2022 NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44 PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L. 5211-39 et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2022/12/17/18A portant sur la modification de la délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau, notamment s'agissant de « décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 23 000 euros dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes »,

Vu la délibération n°BM2022/06/14/22 du Bureau métropolitain du 14 juin 2022 portant sur l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association « Pavillon de l'Arsenal »,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que le Pavillon de l'Arsenal, association de loi 1901, est un centre d'information, de documentation et d'exposition sur l'urbanisme et l'architecture de Paris et de la métropole du Grand Paris,

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20220614-BM20222-06-14-23-DE Date de télétransmission : 30/06/2022 Date de réception préfecture : 30/06/2022

Considérant les 10 courts-métrages du « Grand Paris des Ecrivains » donnent à entendre la voix d'écrivains contemporains sur des images de la ville aujourd'hui, mettant ainsi en valeur la Métropole du Grand Paris,

Considérant l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris de soutenir ce projet culturel et artistique innovant,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le soutien de la Métropole du Grand Paris à la collection de films « le Grand Paris des Ecrivains », créée par le Pavillon de l'Arsenal.

FIXE le montant du soutien financier apporté au Pavillon de l'Arsenal à 18 000 euros HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet convention et tout acte y afférent.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget 2022 de la métropole du Grand Paris.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Ancien Ministre

Patrick OLL

Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication